#### **DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ**

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

### ActivArmr® 43-217

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016

2111A



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 12477:2001 + A1:2005, EN 388:2016 +A1:2018, EN407:2020, EN ISO 21420:2020 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2023/0496 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :

•

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2023/08/08

#### <u>DÉCLARATION</u> UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

# ActivArmr® 43-217

Applicable à compter du : [2018/12/19]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



41XX4X



2121A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 407:2004, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, EN 12477:2001 + A1:2005 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/2164 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)

TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE

Guido Van Duren

B-9032 Z

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2018/12/19

#### DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V. RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J **BOULEVARD INTERNATIONAL 55 B-1070 BRUSSELS BELGIUM** 

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

# ActivArmr® 43-217

Applicable jusqu' au : [2018/12/18]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



41XX4X



2121

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 407:2004, EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009, EN 12477:2001 + A1:2005 et est identique à l' EPI soumis à l' examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 032/2016/0639 émis par l'organisme notifié:

> CENTEXBEL (0493) **TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)

**TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE** 

Guido Van Duren Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2016/07/29